



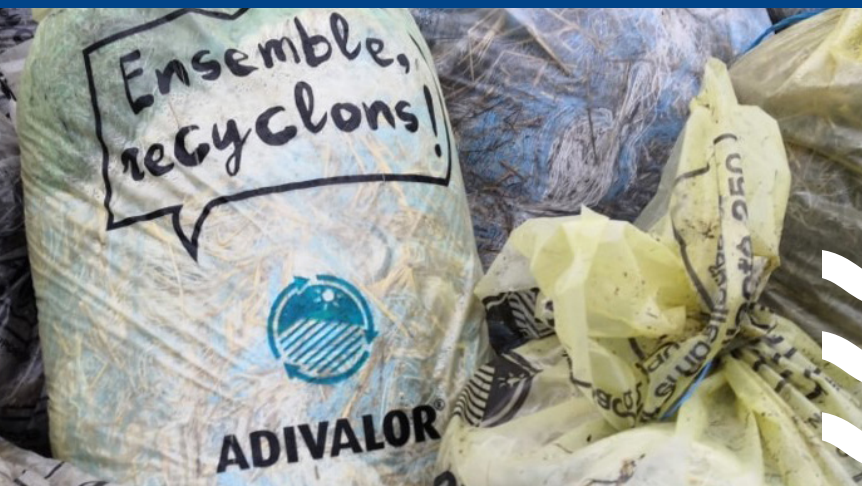
## DÉCHETS AGRICOLES : DES SOLUTIONS DE COLLECTE ET DE VALORISATION DANS LA DRÔME

Il y a 20 ans, les premières collectes de déchets des exploitations s'organisaient dans la Drôme avec, pour commencer, les emballages vides de produits phytopharmaceutiques et les produits phyto non utilisables. Elles faisaient suite à la naissance d'Adivalor, l'éco-organisme de la filière agricole, lancé par l'UIPP pour organiser la collecte et la valorisation des déchets de l'agrofourniture. Aujourd'hui, presque tous les déchets spécifiques de l'activité agricole sont collectables par cette voie. L'opération de collecte est le plus souvent assurée dans ce cas par le distributeur. Les autres déchets de l'exploitation sont gérés par d'autres filières communes à tous les métiers.

L'objectif de ce bulletin est de vous guider pour gérer et valoriser au mieux les déchets de votre exploitation.

En tant qu'agriculteur professionnel, vous êtes responsable de la gestion des déchets produits par votre activité (Code de l'environnement article L541-2). Le dépôt sauvage, l'enfouissement, le brûlage sont polluants et interdits. Lors de l'apport sur un site de collecte d'une filière spécialisée, une attestation de remise des déchets vous est délivrée. Celle-ci vous permet de justifier la bonne gestion de vos déchets auprès des organismes de contrôle ou de certification.

La preuve de la bonne gestion de vos déchets peut participer au calcul de l'éco-régime (nouveau PAC 2023-2027).



### DES PRODUITS IDENTIFIÉS PAR UN PICTOGRAMME

Un déchet est collectable via la filière Adivalor si le produit porte un logo ADIVALOR (pour les emballages) ou APE (pour les plastiques).



Ces pictogrammes indiquent que le fabricant participe financièrement au traitement du produit en fin de vie. Lors de son achat, l'agriculteur participe à la filière en payant une éco-contribution. La reprise du déchet peut néanmoins être facturée si sa valorisation ou son élimination génère un surcoût.

TRADUCTION DES SIGLES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

ADIVALOR	Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles
APE	Agriculture Plastique et Environnement
EPIU	Equipements de Protection Individuelle Usagés
EVPHEL	Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier
EVPOH	Emballages Vides de Produits Œnologique et d'Hygiène de la cave
EVPP	Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques
FAUe	Films Agricoles Usagés utilisés en élevage : ensilage et boudins maïs humide, enrubannage
FAUm	Films Agricoles Usagés utilisés en maraîchage : serres, petits tunnels, paillage
FIFU	Ficelles en plastique et Filets de bottes rondes Usagés
PPNU	Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables
UIPP	Union des Industries de la Protection des Plantes
CC	Communauté de communes






























## TROIS TYPES DE COLLECTES SONT ORGANISÉES EN FONCTION DU TYPE DE DÉCHETS (FILIÈRE ADIVALOR)

- Les emballages vides : bidons, fûts, sacs et boîtes. Ils sont repris par les distributeurs. La plupart les collectent deux fois par an : au printemps et à l'automne. Certains pratiquent la collecte tout au long de l'année.
- Les déchets plastiques : films, gaines souples d'irrigation, ficelles et filets. Quelques collectes annuelles sont organisées par des distributeurs, la Chambre d'agriculture, des groupements d'éleveurs, des collectivités. Pour les gros volumes, un enlèvement à la ferme peut être demandé, soit auprès de votre distributeur, soit directement à Adivalor.
- Les produits phytosanitaires non utilisables et les équipements de protection individuelle usagés. Des collectes continues, annuelles ou ponctuelles sont organisées par les distributeurs, sur inscription dans tous les cas.

## Collecte: 22 types de déchets triés, collectés et valorisés

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences et plants certifiés	Hygiène et œnologie	Plastiques agricoles	
 Bidons et fûts	 Bidons et fûts	 Big-bags	 Bidons et fûts EVPHEL	 Films de serre	 Ensilage
 Sacs et boîtes	 Big-bags	 Sacs papier	 Bidons et fûts EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage
 EPIU	 Petits sacs engrais		 Bidons et fûts des autres élevages	 Ficelles	 Paillage clair
 PPNU				 Filets	 Paillage couleur
				 Filets paragrêle	 Gainnes souples d'irrigation
 COLLECTES D'EMBALLAGES VIDES	 COLLECTES PPNU	 COLLECTES DE PLASTIQUES USAGÉS			

### NOUVEAU !

Les bidons et fûts de produits d'hygiène animale sont maintenant collectés quel que soit l'élevage : porcs, volailles, bovins, caprins, lapins... Il s'agit des détergents, désinfectants et produits de traitement de l'eau utilisés pour nettoyer les bâtiments ou les animaux.

Les emballages vides de nutrition animale (aliments composés, complémentaires ou de prémélanges, additifs...) seront bientôt collectés : big-bags, sacs en papier ou plastique, bidons, fûts, seaux...

Vous trouverez dans les tableaux ci-après les lieux et périodes des collectes habituellement organisées dans la Drôme. Pour connaître le détail des dates et déchets collectés, vous pouvez consulter votre distributeur, les bulletins techniques de la Chambre d'agriculture ou son site Internet, l'Agriculture Drômoise.

**PPNU et équipements de protection**

Société	Commune	Période
PERRET RHONE-ALPES	CHABRILLAN	début décembre
	ETOILE SUR RHONE	
	PONT DE L'ISERE	
COOPTAIN	TAIN L HERMITAGE	janvier
OXYANE	ETOILE SUR RHONE	début décembre
NATURA'PRO	PIERRELATTE	mi décembre
	LA LAUPIE	
	SUZE LA ROUSSE	
VALSOLEIL	ROMANS SUR ISERE et dépôts excentrés	en décembre sur RDV
INOVAPPRO	CHATEAUNEUF SUR ISERE	à la demande

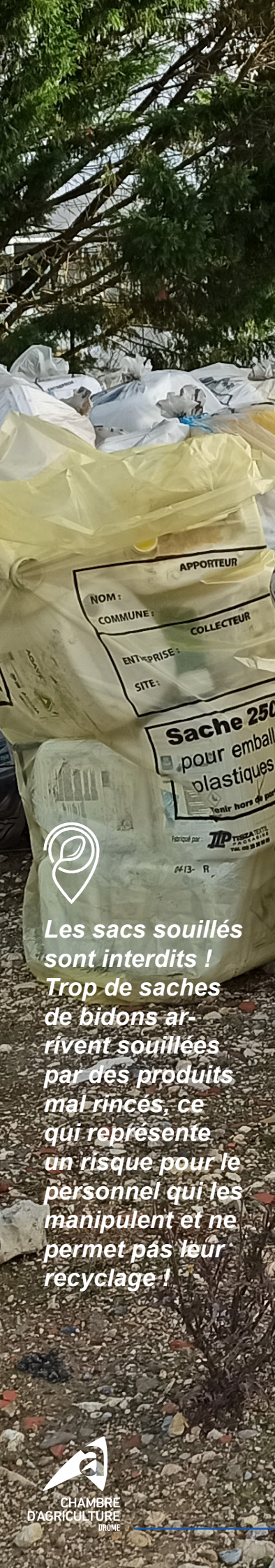
Lorsque vous avez des produits phytos périmés, interdits ou non homologués sur vos cultures, stockez-les à part dans l'armoire phyto et identifiez-les comme PPNU à détruire. Évaluez votre stock et informez votre distributeur. Il pourra vous inscrire pour la collecte la plus proche ou en programmer une au besoin.

Les équipements de protection utilisés lors de la manipulation de produits phyto ou de semences traitées sont à apporter aux collectes de PPNU dans un sac translucide. Assurez-vous au préalable que votre distributeur pourra les reprendre.

**Emballages Vides de produits phyto ou d'hygiène, de semences ou fertilisants**

Société	Commune	Période
PERRET RHONE-ALPES	CHABRILLAN	toute l'année
	ETOILE SUR RHONE	
	PONT DE L'ISERE	
CAPL 84	TULETTE	toute l'année
	SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	
PERRET SA	TULETTE	début juin et mi novembre
INOVAPPRO	CHATEAUNEUF SUR ISERE	
VIGNOLIS COOPERATIVE DU NYONSAIS	NYONS	
AGRODIA SA	PONT DE L'ISERE	
SDPA	LIVRON SUR DROME	
OXYANE	EPINOUBE	
SOUFFLET VIGNE	ROCHEGUDE	
NATURA'PRO	PIERRELATTE	
	LA LAUPIE	
	SUZE LA ROUSSE	
COOPTAIN	TAIN L HERMITAGE	
NOYER ET FILS	EPINOUBE	
ETS HUGON	SAINT GERVAIS SUR ROUBION	
ETS SOUCHARD	MARSANE	
VALSOLEIL	CHANTEMERLE LES GRIGNAN	
	ALIXAN	
	CHATEAUNEUF DE GALAURE	
	DIE	
	MANTHES	
	ROMANS SUR ISERE	
	SAINT DONAT SUR L HERBASSE	
	SAINT JUST DE CLAIX	
GIRARD BERNARD	ALBON	début juin
	CREST	début juin
	VERCHENY	
ETH	SEDERON	début juin
CTH	ROMANS SUR ISERE	EVPHÉL : à la demande
DUCOIN	ANNEYRON	EVPHÉL : à la demande
INTO	SUZE LA ROUSSE	EVPOH : à la demande

- ✓ Tous les emballages doivent être **bien vidés**.
- ✓ Les bidons doivent être débouchonnés, **bien rincés**, égouttés avant d'être mis en sachet.
- ✓ Les EVPP souples (sacs et boîtes) sont mis dans une autre sachet.
- ✓ Les fûts doivent être bien vidés, **propres**, étanches et rebouchés.
- ✓ Les sacs et big-bags de semences ou d'engrais doivent être fagotés.
- ✓ Les différents types de déchets ne doivent pas être mélangés (voir schéma plus haut).
- ✓ Pour votre santé, protégez-vous lors de la manipulation des produits phyto et de leurs emballages !
- ✓ **Plus de détails sur la préparation des déchets sur le site [Adivalor.fr](http://Adivalor.fr) ou auprès du site de collecte.**



**Les sacs souillés sont interdits ! Trop de sachets de bidons arrivent souillés par des produits mal rincés, ce qui représente un risque pour le personnel qui les manipulent et ne permet pas leur recyclage !**

## Plastique Agricoles Usagés

Société	Commune	Type de déchet	Période
CC du ROYANS VERCORS	LA CHAPELLE EN VERCORS et/ou St LAURENT EN ROYANS	FAUe + FIFU	1 ou 2 fois par an
COOPTAIN	EPINOUBE	FAUe + FIFU	février
GAUTHIER AGRICULTURE	RECOUBEAU JANSAC	FIFU	février
CHAMBRE D AGRICULTURE	CREPOL	FAUe + FIFU	fin mars
	CHATEAUDOUBLE		
VALSOLEIL	MANTHES	FAUe + FIFU + FAUm	fin janvier
	ALBON	FAUe + FIFU	1 ou 2 fois par an
	ST JUST DE CLAIX		
	CREST		
	DIE		
PERRET RHONE ALPES	CHABRILLAN	FAUm	fin janvier
	ETOILE SUR RHONE		
	PONT DE L ISERE		
PERRET SA	TULETTE	FAUm	à la demande
NATURA'PRO	PIERRELATTE	FAUm	à la demande
	LA LAUPIE		
	SUZE LA ROUSSE		

✔ Secouer les déchets pour les débarrasser de la terre ou des débris végétaux. Mettre les ficelles et les filets dans des saches séparées, enrouler ou plier en fagots les films et les bâches. L'enrubannage peut également être mis en sac.

✔ Stocker les déchets séparément dans un endroit propre, à l'abri du soleil.

**Plus de détails : consulter le site [Adivalor.fr](http://Adivalor.fr) ou le site de collecte.**

### DEMANDES D'ENLÈVEMENT DIRECTES À LA FERME POUR LES GROS VOLUMES DE PLASTIQUES USAGÉS

Type de déchet	Seuil d'enlèvement gratuit	Préparation
Filets paragrêles	2.5 t minimum soit 5 ha de verger	Roulés en ballots de maximum 80 cm de diamètre, sans mandrin, ni élastiques, ni fils de fer...
Films de serre	2 t minimum soit 6000 m <sup>2</sup> de serre A partir de 5 t : reprise valorisable sous certaines conditions	Roulés ou pliés en ballots de maximum 80 cm de diamètre, sans mandrin, ni terre, ni mélange avec d'autres déchets
Gaines souples jetables d'irrigation	3 t minimum soit 100 bobines neuves ou 30 m <sup>3</sup>	Fagotées ou enroulées en bobines de maximum 80 cm de diamètre, non mélangées au film de paillage
Paillage	Service facturé en raison des coûts de traitement très élevés 5 t minimum soit 20 m <sup>3</sup>	Enlevé par temps sec, secoué, plié ou roulé en boules. <b>50% de terre maximum</b>

**Vous atteignez le seuil ?** les déchets sont préparés et stockés sur une aire stabilisée accessible à une semi-remorque ou un poly-bennes ? **faites une demande d'enlèvement auprès d'Adivalor par mail : [c.ducrey@adivalor.fr](mailto:c.ducrey@adivalor.fr)**

Si vous n'atteignez pas le seuil d'enlèvement, regroupez-vous avec un autre agriculteur ou demandez à votre distributeur si une collecte peut être organisée.




## Questions / réponses

 **Pourquoi faut-il enlever les bouchons des bidons ?**  
C'est l'assurance que le bidon est bien vidé, rincé et égoutté.

 **Où met-on les bouchons ?**  
Dans un sac à part, ou dans la poche des emballages souples.

 **Où met-on les diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle ?**  
Dans un sac à part, ou avec les bouchons ou les emballages souples.

 **Où trouver des saches pour stocker les emballages vides ?**  
Chez votre distributeur.

 **Pourquoi vaut-il mieux apporter les déchets de l'agrofourniture aux collectes des distributeurs plutôt qu'en déchetterie ?**  
Contrairement à la déchetterie, la filière Adivalor garantit le recyclage du plastique et du papier des déchets. De plus, certains déchets de l'agrofourniture (PPNU, EVPP, sacs de semences traitées) sont des déchets dangereux qui doivent être pris en charge dans une filière agréée par des personnes formées et protégées.

### LES AUTRES DÉCHETS

Les déchets dangereux comme les huiles de vidanges ou les déchets de soins vétérinaires font l'objet de réglementations spécifiques. Leur élimination est assurée par des organismes agréés (voir les adresses utiles ci-dessous).

Les pneus bénéficient également d'une filière spécifique : Aliapur pour la reprise gratuite des pneus usagés à l'achat de pneus neufs, Aliastocks pour la reprise sur devis de stocks de vieux pneus.

**Pour les déchets ne bénéficiant pas d'une filière de valorisation (exemples : tuyaux en PVC, flexible d'enrouleur, gravats, ferrailles ...) vous pouvez vous adresser à :**

- ✓ la déchetterie : elle peut accepter certains déchets professionnels en quantité limitée,
- ✓ des prestataires spécialisés (voir ci-dessous). Il est recommandé de demander plusieurs devis en cas de gros volumes. Certains déchets sont valorisables (ferrailles, batteries...)

**ADRESSES UTILES (LISTE NON EXHAUSTIVE) : CLIQUEZ SUR LES LIENS POUR PLUS D'INFO**



#### **Tous matériaux / Tous déchets dont vieux pneus**

NEGOMETAL à Romans [www.negometal.fr](http://www.negometal.fr)

VEOLIA ONYX – plusieurs sites dans la Drôme [www.recyclage.veolia.fr](http://www.recyclage.veolia.fr)

SUEZ [Demander un devis](#)



#### **Vieux pneus**

ALIASTOCKS Devis à demander à [aliastocksvhu@aliapur.fr](mailto:aliastocksvhu@aliapur.fr)



#### **Huiles usagées**

[www.cyclevia.com](http://www.cyclevia.com)



#### **Déchets de soins vétérinaires :**

GDS [www.frgdsaura.fr](http://www.frgdsaura.fr)

Tous les plastiques collectés par la filière Adivalor sont recyclables à condition que les consignes de tri et de propreté soient respectées.

En 2021, près de 90% des déchets plastiques et emballages vides collectés en France ont été recyclés. Les matières plastiques recyclées sont utilisées en remplacement de matières plastiques vierges pour fabriquer de nouveaux produits plastiques.



La France est l'un des pays les plus performants dans la gestion et le recyclage de ses déchets agricoles. Deux nouvelles usines de recyclage ont récemment vu le jour :

- ✓ l'unité RecyOuest, en Normandie, est dédiée au recyclage des filets agricoles grâce à un procédé de nettoyage à sec sans utilisation d'eau ni de substances chimiques,
- ✓ l'usine Healix au Pays Bas, recycle les ficelles

Trois autres usines seront construites en France d'ici 2023 pour le recyclage des paillages, de l'enrubannage et des big-bags.

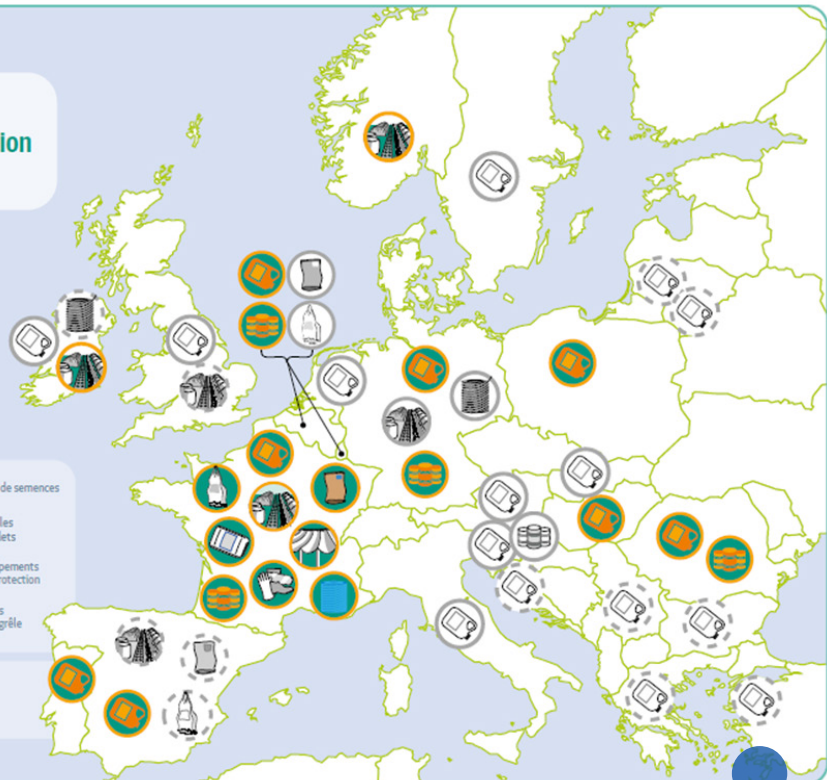


**Une filière française performante dans la gestion de ses déchets**

-  Emballages rigides usagés
-  Big-bags et sacs vides
-  Films agricoles usagés
-  Produits phytopharmaceutiques non utilisables
-  Sacs de semences
-  Ficelles et Filets
-  Equipements de protection
-  Filets paragrêpe

-  Programmes matures
-  Programmes en développement
-  Programmes pilotes

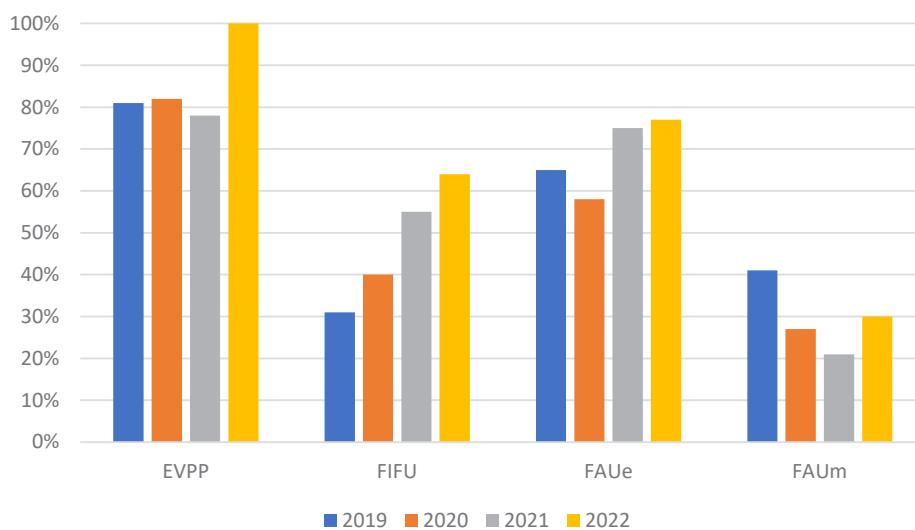
Sources : ICRH, ANF, Groupe ADIVALOR



La France est le pays d'Europe qui dispose de l'organisation la plus performante dédiée à la gestion de la fin de vie des déchets agricoles.



### Evolution de la collecte des déchets dans la Drôme en % des ventes



### COLLECTE DRÔMOISE EN TONNES

Programme	2019	2020	2021
bidons, fûts, boîtes, sacs phytos	66	67	67
bidons de produits d'hygiène de l'élevage laitier	0,6	2,9	2,3
big-bags et sacs plastiques	98	106	99
sacs papiers de semences	9,8	9,6	6,5
films agricoles usagés	300	208	200



Le taux de collecte des EVPP est remarquable dans la Drôme avec presque 100% de retour en 2022 ! La collecte des plastiques d'élevage augmente progressivement classant la Drôme parmi les meilleurs collecteurs de France en comparaison des ventes.

En revanche, pour les films de maraîchage, plus de 400 tonnes restent à collecter.

La période COVID a bouleversé certaines collectes mais a permis de confirmer que la préparation et l'apport des emballages vides et des plastiques des élevages sont devenus un automatisme.



#### CONTACT

Adivalor

Charlène DUCREY

07.56.02.07.24 - c.ducrey@adivalor.fr

**Chambre d'agriculture de la Drôme**

Olivia Isaac

06.22.42.53.96 – olivia.isaac@drome.chambagri.fr

